

Image not found or type unknown



Régularisation de mon mari

Par **sherynou**, le **23/11/2008** à **13:39**

bonjour, je suis de nationalité algérienne j'ai une carte de résidente de 10 ans mon mari est entré en France avec un visa touristique en France cela fait 5 ans qu'on est mariés notre mariage a été célébré en France nous avons eu deux enfants de 4 ans et 2 ans nés en France. il a eu un refus de séjour en 2006 et invitation à quitter le territoire. il est toujours en France avec nous et nous avons déposé un nouveau dossier pour carte de vie privée et familiale en juillet 2008 avec toutes les preuves de vie commune et d'intégration depuis 5 ans. aura-t-il une chance d'être régularisé cette fois? merci.

Par **salim16000**, le **23/11/2008** à **15:31**

salut le père de 2 enfants, mariage célébré en France est-il reçu? le quitte wallah j'ai rien compris, (il faut retourner en Algérie et demander un visa regroupement familial je pense c'est la seule solution) mais si le mariage est célébré en France tu n'as pas le droit de bénéficier de regroupement sur place, pourquoi il a été refusé le titre de séjour en 2006?

Par **sherynou**, le **23/11/2008** à **16:06**

et bien justement ils nous refusent car ils nous demandent de faire un regroupement familial retour au pays et la procédure est très longue et nous ne voulons pas être séparés surtout pour les enfants qui adorent leur père et une séparation serait dramatique pour eux. donc on se bat pour qu'il soit régularisé au titre d'une carte de vie privée et familiale inchoale.

Par **salim16000**, le **23/11/2008** à **18:06**

salutrnvraiment j'ai de pas reponse , prenez un avocat spécialisé , c'est pas facile sur tout pour le moment tout le monde contre l'immigration , bonne courage il ya un dieu qui décide tout inchallah tu trouve une solution .

Par **sherynou**, le **23/11/2008** à **19:41**

merci de voir prie la peine de me lire comeme et que dieu soit avec tout le monde qui souffre.rncordialement.

Par **paradis**, le **29/03/2009** à **21:26**

assalamou alaykoumrnssaye de contacter la cimade c'est une association qui pourra t'orienter inncha allah rnexplique leur le problème de ton mari et avec l'aide d'allah swt tu trouvera a résoudre le problème de ton mari inncha allahrn rnla cimade: Téléphone : 01/44/18/60/50